



DEMANDE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS LIMITÉE AUX DIRIGEANTS

Montréal, le 30 novembre 2015, (TSX-V : SPX) («Stellar» ou la «Société»)

La Société ne sera pas en mesure de satisfaire à l'obligation spécifique de déposer, dans le délai prévu par la législation en valeurs mobilières, les états financiers annuels audités, le rapport de gestion annuel et les attestations annuelles, pour l'exercice finissant au 31 juillet 2015, prévues par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue. Cette situation est causée par un manque de ressources financières. La Société est en discussion avec quelques groupes d'investisseurs intéressés à l'acquisition complète ou partielle de son projet minier en Guinée. La Société croit pouvoir combler cette incapacité avec une période supplémentaire de 60 jours.

La société confirme qu'elle respectera les lignes directrices sur l'information de remplacement énoncées aux articles 4.3 et 4.4 de l'Instruction générale 12-203 relatives aux interdictions d'opérations prononcées pour manquement aux obligations d'information continue.

La Société a déposé auprès des autorités, une demande pour l'interdiction d'opérations limitée aux dirigeants plutôt que l'interdiction d'opérations.

À PROPOS DE STELLAR ORAFRIQUE INC.

Stellar est une société d'exploration minière canadienne basée à Montréal (Québec) et dont les opérations sont concentrées principalement en Afrique de l'Ouest. La Société travaille actuellement au développement du potentiel aurifère prometteur de la propriété Balandougou (Guinée), qui se trouve à un stade avancé d'exploration, ainsi que ses projets situés au Québec.

AVIS QUANT AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué peut renfermer des énoncés prospectifs concernant, sans s'y limiter, des commentaires à l'égard du financement de Stellar, la distribution à ses actionnaires, le calendrier et le contenu des programmes de travaux à venir, les interprétations géologiques, l'obtention de titres de propriété, les procédés potentiels de récupération minérale, etc. Les énoncés prospectifs portent sur des événements et des conditions futures et par conséquent, impliquent des risques et des incertitudes. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats présentement anticipés dans de tels énoncés. La Société décline toute obligation quant à la mise à jour des énoncés prospectifs à la lumière d'un changement de circonstances ou dans les estimés et opinions de la direction. Le lecteur est prié de ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs.

La Bourse de croissance TSX ainsi que ses fournisseurs de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude de ce communiqué.

POUR PLUS D'INFORMATION, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Martin Nicoletti, chef des opérations financières

Stellar OrAfrique Inc.

410 St-Nicolas, bureau 236
Montréal (Québec) H2Y 2P5
Tel.: 514-866-6299
Fax: 514-866-8096

mgiroux.stellar@gmail.com

mnicoletti@sktm.ca

www.stellarafricagold.ca